

**CONVENTION**

**SALLE DES FETES**

## CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX MUNICIPAUX

ENTRE : Monsieur le Maire de la Commune de SAINT PIERRE LA BOURLHONNE  
D'une part,

ET : (1) Monsieur ..... domicilié au .....

M..... sollicitant l'autorisation d'utiliser (2) la salle des fêtes (3) du ..... au .....  
à Saint-Pierre-La-Bourlhonne en vue d'organiser (4) .....

**IL A ETE CONVENU UN DROIT PRECAIRE D'UTILISATION ACCORDE AUX CONDITIONS SUIVANTES :**

### 1 - DESIGNATION ET ADRESSE DES LOCAUX A UTILISER

Salle des Fêtes.

### 2 - CONDITIONS D'UTILISATION

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles. A la charge de l'utilisateur : fourniture du papier toilette, essuie-mains, produits d'entretien.

L'organisateur s'engage à faire respecter l'interdiction de fumer à l'intérieur des locaux (loi Evin du 10 janvier 1991).

(5) L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux d'accès qui seront effectivement utilisés.

La période d'occupation des locaux s'étendra (3) du ..... au.....

### 3 - OBJET PRECIS DE L'OCCUPATION – NOMBRE DE PARTICIPANTS

..... de moins de cent personnes.

### 4 - MESURES DE SECURITE

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

### 5 - ASSURANCE

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. Cette police porte le numéro ..... pour la période du ..... au ..... auprès de ..... (Attestation jointe).

### 6 - RESPONSABILITE

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

### 7 - PRIX

Le présent droit d'utilisation est accordé à (1) M..... (5) moyennant le règlement de la somme de : .....€ + frais de chauffage (si utilisation)

### 8 - CAUTION DE GARANTIE

Une caution de 600 euros sous forme de chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, sera déposée en garantie des dommages éventuels.

### 9 – UTILISATION DU MONTE PERSONNE EXTERIEUR

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du mode opératoire de fonctionnement du monte personne situé à l'extérieur de la salle des fêtes et certifie avoir en sa possession lors de la location du manuel d'utilisation

Fait à Saint-Pierre-La-Bourlhonne, le .....

L'ORGANISATEUR RESPONSABLE

LE MAIRE ou son REPRESENTANT

(1) Nom et adresse du particulier ou de l'organisme demandeur-organisateur.

(2) Désignation succincte des locaux

(3) Date et heures

(4) Objet succinct de la réunion ou de la manifestation.

(5) A rayer éventuellement.